



**Frédérique ROLET**  
Co-Secrétaire Générale du SNES-FSU  
**Sébastien SIHR**  
Secrétaire général du SNUipp-FSU

à

**Monsieur Benoît HAMON**  
**Ministre de l'Éducation Nationale**  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Paris, le 21 Mai 2014

OBJET: Rôle des CCP dans la phase de régularisation de la situation des auxiliaires de vie scolaire.

Monsieur le Ministre,

Le CTM du 13 mai a examiné les projets de texte qui doivent permettre la régularisation de la situation des personnels accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) dans le respect des annonces ministérielles de la rentrée 2013.

Les rectorats seront donc invités à régulariser la situation de centaines de personnes dans les semaines à venir.

La compétence des CCP ouverte par le décret 83-86 du 17 janvier 1983 à « *toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents contractuels* » permet la consultation des commissions consultatives paritaires compétentes pour les personnels de surveillance et d'accompagnement des élèves sur les décisions de CDisation. Une telle démarche nous apparaît de nature à consolider le travail de régularisation engagé en assurant aux personnels concernés que leur situation a été traitée dans le respect des dispositions en vigueur.

Cette première phase passée, l'autorité administrative devra affecter les AESH selon les besoins des élèves, ce qui peut emporter un changement de lieu d'exercice, particulièrement pour les accompagnants individuels en CDI. Des recrutements nouveaux, des Cdisations seront aussi opérées régulièrement. Ces opérations peuvent conduire à départager des personnels en concurrence pour une même affectation et nécessitent l'élaboration de critères de départage et une gestion transparente, permettant aux intéressés de comprendre les décisions de l'administration. D'autres opérations de gestion, comme la fixation de la rémunération devraient aussi selon nous être examinées en CCP. La FSU juge indispensable que la circulaire en préparation explicite ce rôle des CCP.

Dans l'immédiat, la FSU vous demande d'inviter les recteurs à réunir les CCP dès les prochaines semaines pour la régularisation des actuels AVS.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos salutations respectueuses.

Frédérique ROLET

Sébastien SIHR

